



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Octobre 2008

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

PRESENTATION CHARTE FORESTIERE

Monsieur Jean-Marie PONSOT, Président de la COFOR, explique les origines de la Charte Forestière de la Côte de Nuits qui a mis 10 ans pour voir le jour. L'intérêt de cette charte réside dans la volonté de gérer la forêt, résineux ou autres espèces, dans une zone d'ensemble qui dépasse les limites du canton de Gevrey-Chambertin et d'exploiter toutes les ressources de la forêt : bois, loisirs, énergies renouvelables, etc.

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin est présentée comme maître d'ouvrage des travaux prévus dans cette charte bien que le secteur concerné dépasse son domaine de compétence administrative. La commune est encouragée à signer cette charte pour optimiser ce patrimoine naturel que l'ONF gère dans sa quasi totalité.

ESTIMATIONS ONF

Le Conseil Municipal accepte les estimations détaillées de l'ONF sur le bois que la commune sera amenée à vendre en direct (affouages principalement) dans les coupes suivantes : parcelle 19, parcelle 32, parcelle 45, parcelle 31, parcelle 30, parcelle 29, parcelle 28, parcelle 24, parcelle 44. Ces estimations servent de base au calcul des frais de garderie, soit 12% de la somme approuvée.

INSCRIPTIONS AFFOUAGES

Les inscriptions pour les affouages de l'hiver 2008/2009 sont ouvertes dès à présent et jusqu'au 22 novembre 2008. Les coupes affouagères sont situées dans la parcelle 24, au bois Baillard.

Distribution des lots le mercredi 3 décembre 2008, à 19h.

PROJET VOIRIES

L'enfouissement des réseaux dans la rue Basse est achevé. Le marché des travaux de voirie est à reprendre sur plusieurs points qui ont été modifiés par rapport aux plans initiaux. Le chiffrage est en attente de la DDE.

CHEMIN DE LA CROIX JEANNIARD

Comme délimitée au plan local d'urbanisme, la parcelle cadastrée AM 98, lieudit "En Grebillet", est située dans une zone UD, constructible. Un certificat d'urbanisme est déposé sur cette parcelle. En application des nouvelles dispositions de loi d'urbanisme SRU, la commune est tenue d'amener les réseaux en limite de parcelle. Une estimation est demandée à la DDE.

INAUGURATION C.P.I.

L'inauguration des locaux réaménagés du Centre de Première Intervention est reportée à une date ultérieure en raison du mauvais état des abords du bâtiment qui ont été détériorés lors des travaux et qui seront repris au moment de la réfection de la voirie rue Basse très prochainement.

RAPPORTS SOCOTEC

L'adjoint responsable des bâtiments porte à la connaissance du Conseil Municipal les rapports de la SOCOTEC qui traite de l'état des installations électriques dans les bâtiments communaux. Quelques travaux sont à prévoir, de faible importance. Un électricien sera contacté.

TRAVAUX AU CIMETIERE

Le devis présenté par l'entreprise de maçonnerie VPB d'Auxonne, pour l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, au cimetière communal, fait prendre conscience qu'un simple aménagement n'est pas suffisant. En effet, il semble judicieux de se rapprocher d'un architecte pour apporter une solution conforme aux normes en vigueur en la matière, voire la constitution d'une demande d'une Dotation Globale d'Équipement, supposant une subvention par l'Etat.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2

Le Conseil Municipal vote la décision modificative de crédits n°2, suivante :

| | |
|--|--|
| Section de Fonctionnement : | Section de Fonctionnement |
| Dépenses | Recettes |
| - article 6574 = 68,00 € | - prise sur l'excédent de fonctionnement |
| Subvention aux manèges pour la fête patronale. | dégagé au BP 2008 = 68,00 € |

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Le SICECO propose d'effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux. La mission qui s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le protocole de Kyoto, et les prix, sont décrits, mais le Conseil Municipal, après vote à main levée (3 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions), ne souhaite pas faire établir ce diagnostic pour l'instant.

PRIX LOCATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal fixe à 40 €, le prix de location de la salle des fêtes pour une utilisation de 24 heures, en semaine, par une association dont le siège social est à Morey-Saint-Denis. Le ménage sera effectué par le locataire.

QUESTIONS DIVERSES

- Convention Média Diffusion Conseil : accord du Conseil Municipal, après vote à main levée (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) pour l'élaboration gratuite (financée par des publicités) d'un agenda tiré en 600 exemplaires qui sera distribué aux habitants.
- L'information de la fermeture de la recette locale des douanes de Nuits-Saint-Georges est communiquée par la Direction Régionale des Douanes de Dijon.
- Enregistrement d'une demande de terrain à bâtir et d'une demande de terrain en zone activités par M. et Mme SANCHEZ Manuel domiciliés à Dijon.
- L'association Bénin donne un compte rendu de ses actions humanitaires. Transmis au CCAS.
- Le Conseil Régional invite à pratiquer la biodiversité par la sauvegarde des variétés fruitières locales. Cet appel sera publié dans le journal communal.
- Information succincte sur le financement du SDIS .
- Demande d'accès à la propriété PANSIOT. Compte tenu de la disposition des parkings au regard de cette entrée, l'accès est impraticable avec une poussette, aussi l'emplacement des stationnements sera redessiné de façon à garantir la sécurité.
- Le personnel de la commune et les conseillers sont invités à se réunir à la mairie, autour de Madame NOIROT Monique, pour marquer son départ à la retraite.
- La situation de l'ensemble du personnel communal est réexaminée en fonction des dispositions règlementaires applicables émanant du centre de gestion de la fonction publique et territoriale de Côte-d'Or.
- Refaire une information sur les nouveaux horaires de l'agence postale communale (ouverture le Mercredi soir de 17h à 19h).
- La cérémonie du 11 novembre 2008, se déroulera à 10h45. Rassemblement Place de l'église avec la musique municipale.

Interruption de séance, approuvée à la majorité des membres du Conseil Municipal, à 22h15.

La parole est donnée à M. Hubert LIGNIER, présent dans la salle de conseil. Le projet de rond point, approuvé lors de la dernière séance du Conseil Municipal est évoqué par M. LIGNIER, des précisions lui sont apportées.

Reprise de la séance du Conseil Municipal à 22h25.

Prochain Conseil le 19/11/08, à 19h, en séance publique